

## Commune de BOLLEZEELE

### Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2025

En mairie - 19 h 30 / 22 h 00

La présidence de la séance est assurée par Pierre MARLE, maire.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

|                                        |    |
|----------------------------------------|----|
| Nombre de membres du Conseil Municipal | 15 |
| En exercice                            | 15 |
| Nombre de membres présents             | 13 |
| Nombre de votants par procuration      | 1  |

#### **PRÉSENTS (13) :**

MARLE Pierre, VANPOUILLE Laurent, AGEZ Marie-Noëlle, BOULOGNE Sabrina, DIACRE Michel, DUROISIN Murielle, KIECKEN Christine, LYOEN Jean-Noël, MASSEY-BOERHAVE Yvette, MISSIAEN Stéphane, POUBLANC Jean-Michel, FREVIN Faustine, BERTRAM Louis.

**ABSENT ayant donné procuration (1) :** PETYT Guillaume – a donné procuration à Laurent VANPOUILLE

**ABSENT(S) (1) :** DECANter Bertrand.

Pierre MARLE rappelle que le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal. Il soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS**

#### **1/ Adhésions au SIDEN SIAN**

Délibération n°2025-11-01

Le conseil municipal décide d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- des communes de CHEVREGNY, NIZY-LE-COMTE, PONTAVERT et LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT pour la compétence « Eau Potable »,
- des communes de PONTAVERT et CONCEVREUX pour la compétence « Assainissement Collectif »,
- de la commune de CONCEVREUX pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
- des communes de MONTIGNY-EN-OSTREVENT, SAMOUSSY et AVESNES-LE-SEC pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

#### **2/ Affiliation volontaire au CDG59 du syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois**

Délibération n°2025-11-02

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'affiliation du Syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois au Centre de Gestion du Nord.

### **3/ Enquête publique sur le rapport comportant les conclusions du 4<sup>e</sup> réexamen périodique des réacteurs 2 et 4 de la centrale nucléaire de Gravelines**

Du 24 novembre au 23 décembre 2025, la centrale nucléaire EDF de Gravelines sollicite l'avis des citoyens sur le 4<sup>e</sup> réexamen périodique des réacteurs n°2 et n°4, devant être réalisé après leur 35<sup>ème</sup> année de fonctionnement et dont l'objectif est de garantir la protection du public et de l'environnement. Cette enquête publique, est une nouvelle opportunité de dialoguer autour de la sûreté des installations nucléaires du site qui tendent à se rapprocher des performances de sûreté des réacteurs de troisième génération, type EPR.

Cette réévaluation du niveau de sûreté prend en compte les progrès des connaissances, la comparaison avec des installations plus récentes et les enseignements tirés des retours d'expérience nationale et internationale.

Les améliorations de la sûreté des installations s'articulent autour des :

- Dispositions concernant les accidents sans fusion du cœur
- Dispositions concernant les accidents avec fusion du cœur
- Dispositions concernant les agressions internes et externes
- Dispositions concernant le refroidissement de la piscine « combustible »

Elles intègrent également la réalisation de modifications permettant de prendre en compte le retour d'expérience de l'accident de Fukushima, d'améliorer l'exploitation et la performance des installations, de renforcer la maîtrise du vieillissement et d'assurer la qualification des matériels.

Pendant 4 semaines, le public sera invité à consulter les 6 documents officiels du 4<sup>e</sup> réexamen périodique des réacteurs n°2 et n°4, à prendre connaissance des améliorations de sûreté nucléaire menées par EDF, et à donner son avis :

- En ligne, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/gravelines-reacteurs-2-4/>
- Par mail : [gravelines-reacteurs-2-4@mail.registre-numerique.fr](mailto:gravelines-reacteurs-2-4@mail.registre-numerique.fr)
- Lors des permanences en mairies de Loon-Plage, Gravelines, Grand-Fort-Philippe, Saint-Omer-Capelle, Oye-Plage et Saint-Folquin.

### **4/ Accueil périscolaire – modification du règlement intérieur**

Délibération n°2025-11-03

Une rencontre avec Proxi-Services a eu lieu pour faire le point sur l'accueil périscolaire. Les effectifs de l'accueil sont très élevés et dépassent régulièrement les 50 enfants. Ce seuil de 50 enfants engendre des modifications dans l'encadrement des enfants car le directeur de l'accueil ne peut plus être comptabilisé dans le nombre d'animateurs.

Quelques points du règlement intérieur doivent également être revus.

Après l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide :

- De ne pas limiter le nombre d'inscriptions tout en respectant un maximum de 18 enfants de moins de 6 ans.
- De demander à Proxi Services le coût horaire d'un animateur pour intervenir les jours d'effectif élevé.
- D'appliquer un tarif à la séance de 8 € en cas de présence d'un enfant non inscrit ou pour les retards des parents avec interdiction d'inscription pendant une semaine.
- De travailler à l'écriture d'un Projet Educatif Territorial PEDT.

## 5/ Organisation des accueils collectifs de mineurs des petites vacances 2026

Délibération n°2025-11-04

La commission « Affaires scolaires et périscolaires » s'est réunie et propose de modifier l'organisation de l'ACM des petites vacances afin de répondre aux demandes des familles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement une semaine aux petites vacances selon les nouvelles modalités ci-après définies, correspondant aux modalités de l'accueil d'été 2025 :

- De fixer les horaires d'accueil de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h avec la possibilité pour les familles qui le souhaitent de rester en journée complète soit de 9 h à 17 h.
- De proposer un péricentre de 8 h à 9 h et un de 17 h à 18 h
- De laisser à la charge des parents la fourniture des 5 repas.
- Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial en 6 tranches (goûter compris) :

### Bollezeele

| Par enfant  | QF < 400 | 400<QF< 610 | 610<QF<750 | 750<QF<1000 | 1000<QF<1600 | QF > 1600 |
|-------------|----------|-------------|------------|-------------|--------------|-----------|
| Une semaine | 21.00    | 26.00       | 31.00      | 35.00       | 40.00        | 45.00     |

### Extérieurs

| Par enfant  | QF < 400 | 400<QF< 610 | 610<QF<750 | 750<QF<1000 | 1000<QF<1600 | QF > 1600 |
|-------------|----------|-------------|------------|-------------|--------------|-----------|
| Une semaine | 23.00    | 28.00       | 33.00      | 37.00       | 42.00        | 47.00     |

### Tarifs péricentre

#### Bollezeelois et extérieurs

|              | QF < 400 | 400<QF< 610 | 610<QF<750 | 750<QF<1000 | 1000<QF<1600 | QF > 1600 |
|--------------|----------|-------------|------------|-------------|--------------|-----------|
| Par vacation | 1        | 1.10        | 1.20       | 1.30        | 1.40         | 1.50      |

## 6/ Organisation d'un goûter à la maison de retraite

Délibération n°2025-11-05

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020 et 2021 la participation de la commune au goûter des aînés en maison de retraite a été remplacée par l'achat d'un cadeau à chaque résident de l'EHPAD ainsi qu'à l'ensemble du personnel.

M. le Maire propose de revenir pour cette année à l'organisation avant 2020, soit la participation à un goûter pour les résidents de l'EHPAD Saint Louis avec animation musicale, pâtisserie et boissons.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la prise en charge financière d'une animation musicale, pâtisserie et boissons pour les résidents de l'EHPAD Saint-Louis. La dépense sera imputée à l'article 623 du budget primitif 2025.

## 7/ Flandre Opale Habitat

Délibération n°2025-11-06 et n°2025-11-07

Flandre Opale Habitat a décidé la vente à l'Opérateur National de Vente (ONV), organisme HLM, de 15 logements situés sur la commune, rue Maurice Cornette et Louis Vandenkerckhove. La commune est sollicitée pour :

- La régularisation foncière pour les terrains de Flandre Opale Habitat rue Maurice Cornette et Louis Vandekerckhove - déclassement rétroactif des parcelles vendues par la commune à La Maison Flamande en 1986 car absence de preuve irréfutable que préalablement à la vente à la Maison Flamande, ces parcelles faisaient partie du domaine privé de la commune. Accord du conseil municipal.
- Le transfert des garanties d'emprunts à l'Opérateur National de Vente : Refus à l'unanimité du conseil municipal.
- Une demande d'autorisation de cession de patrimoine HLM pour 2 logements le n°1 et le n°7 rue Louis Vandekerckhove. Accord du conseil municipal.

## **8/ Décisions budgétaires modificatives**

Délibération n°2025-11-08

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'installation en 2018 du Dr DEHONDT et l'aide versée pour son installation par le CCAS.

Monsieur le Maire informe de l'installation en janvier 2026 d'un nouveau jeune médecin au parc médical route de Merckeghem. Il propose, comme pour le Dr DEHONDT, d'aider le nouveau médecin à s'installer en lui versant une aide financière, pratique courante dans le cadre d'une convention.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser au CCAS une subvention de 12 000 € pour une aide à l'installation du nouveau médecin.

La subvention sera versée après l'arrivée du médecin en janvier 2026. Une délibération budgétaire modificative n'est pas nécessaire en 2025. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 à l'article 657363.

## **9/ Signature du legs de M. BAUDENS**

Délibération n°2025-11-09

M. le Maire rappelle la délibération n°2025-03-05 du 6 mars 2025 d'acceptation du legs de M. BAUDENS André.

Pour rappel, M. BAUDENS lègue à la commune deux terres agricoles à charge de la commune le nettoyage et le fleurissement annuels de deux tombes au cimetière.

Le conseil municipal a accepté le legs de M. BAUDENS André.

Pour la signature chez le notaire de ce legs, le conseil municipal décide que M. le Maire pourra :

- Soit se déplacer pour signer en personne les documents relatifs au legs,
- Soit donner pouvoir à tout collaborateur de l'étude de Me Vincent DELECROIX pour signer en son nom les documents relatifs au legs.

## **10/ Projet école – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**

M. le Maire rappelle la consultation pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage AMO. La date limite de remise des offres étaient le 27 octobre 2025. 8 offres ont été reçues. Le

groupe de travail « Ecole » s'est réuni et l'analyse des offres est en cours. Christine KIECKEN est d'une grande aide pour la réalisation de ce travail.

## 11/ Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe :

- la licence IV de l'établissement « Si mamie savait » va être transférée à Douai.
- Plantation par l'école le Chat Botté d'un arbre de la laïcité le 9 décembre 2025 dans l'espace vert derrière l'école maternelle à l'occasion de la célébration des 120 ans de la loi du 9 décembre 2025, loi fondatrice du principe de laïcité en France.
- Déclaration d'intention d'aliéner : depuis le mois de mai 2025 dix déclarations d'intention d'aliéner ont été signées dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire.
- Personnel communal : contrats aidés
  - o Une personne a débuté le 13 octobre 2025 en contrat aidé 20 h/semaine
  - o Le deuxième a été validé par le sous-préfet avec un démarrage au 17 novembre 2025 mais n'a pas encore commencé car l'organisme en charge des contrats PEC, l'ASP, n'a pas encore validé le contrat.
- Accueil à l'Espace Jules Dehaene de la cérémonie des vœux de la CCHF le 22 janvier 2026
- Le spectacle de Noël au profit des enfants des écoles aura lieu le mardi 16 décembre 2025. Il sera suivi de la visite du Père Noël et de la distribution des friandises offertes par la commune.
- Concert organisé par CCHF - Ecole Intercommunale de Musique ce dimanche 30 novembre 2025 à 16 h à l'Espace Jules Dehaene

Christine KIECKEN informe que les résultats du concours de fleurissement de la CCHF seront donnés le 5 décembre 2025 à Killem.

Louis BERTRAM fait part d'échos très positifs concernant le banquet des aînés qui a eu lieu le mercredi 19 novembre 2025 à l'Espace Jules Dehaene.

La secrétaire  
Christine KIECKEN



Le Maire  
Pierre MARLE



